un projet fort important : il ne s'agit rien moins que de la suppression de la vénalité des charges :

« Si nos renseignements sont exacts, la réforme porterait tout d'abord sur les offices d'avoués.

» Que les offices ministériels puissent être achetés, il y peut-être là un petit mal; mais nous ne voyons guère l'avantage qui résulterait de ce fait qu'au lieu d'être vendus pour de l'argent par des particuliers à des particuliers sur lesquels l'Etat a le droit de contrôle, ils seraient vendus par l'Etat pour des faveurs électorales à des particuliers en général fort peu recommandables.

»Vénalité pour vénalité, nous aimons mieux celle qui existe aujourd'hui.»

Liquidation de la maison Rothschild

Paris, 12 janvier. — La *Patrie* publie l'information suivante, dont nous laissons l'entière responsabilité à ce journal :

« Un bruit, qui prend de plus en plus consistance, est celui de la prochaine liquidation de la maison Rothschild frères. Ecœurés par la campagne engagée contre eux par certains journaux, les célèbres banquiers seraient décidés à renoncer aux affaires.

» Il est à peine besoin d'ajouter que cette nouvelle à sensation doit être accueillie sous les plus expresses réserves, jusqu'à confirmation autorisée ».

L'escadre du Nord

Brest, 12 janvier. — La deuxième division de l'escadre du Nord, composée des cuirassés *Victorieuse* et *Requin*, des gardes-côtes cuirassés *Tonnerre* et *Requin*, du croiseur *Salve* et des trois torpilleurs de haute mer *Turco-Lancier* et *Zouave*, a mouillé sur rade de Brest à midi.

L'escadre sera renforcée prochainement du croiseur *Jean Bart*, en armement à Rochefort. Le contre-amiral Barbère remplacé par le contre-amiral Menard amènera son pavillon dans les premiers jours de février.

La candidature de M. de Mun

On sait que le congrès des électeurs de la deuxième circonscription de Morlaix, vient de proclamer la candidature de M. le comte Albert de Mun à l'élection législative du 21 janvier.

En raison de la personnalité même de M. de Mun, cette candidature intéresse la France entière, tous les catholiques et les hommes de bien.

Une souscription générale est ouverte pour subvenir aux frais de l'élection.

Ceux qui voudront y contribuer peuvent envoyer leur offrande avant le 21 janvier, à M. Dumont, rédacteur du *Courrier du Finistère*, 11, rue Kléber, Brest.

Il est inutile de dire combien nous engageons nos lecteurs à prendre part à cette élection. La Ligue catholique et sociale s'est inscrite pour 1,000 francs.

Une fête franco-russe dans le grand-duché de Luxembourg

Cologne, 12 janvier. — La *Gazette de Cologne* constate que des officiers russes se sont rendus à Luxembourg, pour féliciter le grand-duc à l'occasion du 50e anniversaire de sa nomination, comme chef honoraire d'un régiment russe, et qu'une fête a été organisée, en leur honneur, au Cercle français, qui est très fréquentée par des Français et des Luxembourgeois, amis de la France.

M. Croizier, ministre de la France, a porté un toast à la Russie, au tsar et au grand duc de Luxembourg ; et le prince Ouroussof, ministre de Russie à Bruxelles, en a porté un à la France et au Luxembourg.

On a chanté et joué, au cercle et dans les rues, l'*Hymne russe*, la *Marseillaise* et l'*Hymne luxembourgeois* et la foule a adressé des « vivats » à la Russie et à la France.

L'INSTITUT INTERNATIONAL COLONIAL

La réunion, à Bruxelles, des promoteurs de l'Institut international colonial est un fait qui ne saurait passer inaperçu. Le but de l'Institut international colonial est de procéder, par une sorte de grande enquête, à la centralisation des documents qui doivent aider les diverses puissances coloniales à établir et à consolider leurs entreprises de colonisation dans les pays extra-européens d'après les données de la méthode expérimentale.

Il s'agit, dit l'*Indépendance belge*, de créer une sorte de vaste bibliothèque, de réservoir de renseignements où viendra affluer toute l'expérience amassée par les fondateurs d'établissements lointains, et où pourront puiser à pleines mains tous les fondateurs de colonies nouvelles. Les textes de lois et de règlements édictés en tout temps pour les colonies où la civilisation européenne s'est implantée, depuis qu'elle se sent à l'étroit chez elle, nous révéleraient les difficultés qu'il a fallu vaincre, les besoins qu'il a fallu prévoir, les modes d'administration qu'il faut copier ou éviter pour rendre les découvertes fructueuses et les conquêtes définitives.

Malheureusement ces textes de lois et de règlements sont dispersés de par le monde dans des archives difficilement accessibles, jalousement fermées, parfois, aux curiosités les mieux intentionnées. Il s'ensuit que lorsque l'on a à régler la méthode de pénétration et d'existence dans une colonie nouvelle, on va littéralement à l'aventure sans antécédents, sans terme de comparaison. Il y a de dangereux écueils qu'il faudrait reconnaître et soigneusement indiquer pour éviter des désastres trop fréquents provoqués par l'ignorance des législateurs qui ont eu à déterminer les principes et les conditions de la colonisation.

Pour mieux faire comprendre le rôle de l'Institut international colonial, l'*Indépendance belge* prend un exemple. Notre confrère suppose qu'il s'agisse de savoir, à la lumière des leçons du passé, quel est le meilleur *modus vivendi* à établir entre un Etat colonisateur et les indigènes dont il emploie la main-d'œuvre. Dans chaque pays où il sera représenté, l'Institut fera recueillir par ses membres les textes des lois qui ont régi ou régissent le labeur des natifs, avec toutes les pièces indiquant les résultats, bons ou mauvais, des différents systèmes suivis.

Les précieux documents, consignés au dépôt central de l'Institut, auront été au préalable analysés, condensés dans une série de rapports qui viendra synthétiser un volume unique, rédigé par un rapporteur général et que rendra immédiatement accessible, sous la forme la plus succincte et la plus lucide, la notion de ce qui a été fait, pour utiliser avec la plus grande somme de succès possible, au mieux des intérêts de la civilisation et de ses pupilles eux-mêmes, les forces et l'activité des races annexées ou protégées.

Bruxelles nous paraît naturellement désigné pour être le siège de l'Institut international colonial. Ce pays est placé, pour ainsi dire, au carrefour des grandes puissances coloniales. Par le fait de sa constitution même la Belgique offre un terrain neutre où toutes les nationalités peuvent se rencontrer pour une œuvre commune, sans arrière-pensée de prépondérance individuelle ou de rivalité mutuelle. Elle jouit de la sympathie de toutes les puissances garantes de sa neutralité, sans exciter aucune des jalousies que le choix d'une autre capitale pourrait provoquer entre les partisans mêmes d'une pareille création.

Chaque fois qu'il s'agit de chercher le théâtre d'une importante conférence diplomatique, ou le siège d'un organisme international, destiné à opérer impartialement dans l'intérêt commun de la civilisation, les puissances intéressées jettent les yeux sur la Belgique. C'est ainsi que Bruxelles a été le siège de la conférence esclavagiste de 1890, de la conférence monétaire de 1892, du bureau international du tarif douanier, installé en permanence à côté du bureau international d'informations sur la traite des noirs issue de la conférence de 1890.

C'est pour Bruxelles que se sont manifestées en diverses occasions les préférences de l'Europe. C'est probablement pour Bruxelles qu'elles se manifesteront cette fois encore et pour les mêmes raisons que dans les occasions précédentes. Ajoutons qu'en ce qui concerne spécialement la création et l'organisation de l'institut international colonial, la Belgique est peut-être plus intéressée encore qu'aucune autre puissance au développement de cette institution.

C'est dans six ans en effet que ce pays sera appelé à se prononcer définitivement pour ou contre l'adoption de l'Etat libre du Congo. Il importe, comme le fait remarquer l'*Indépendance belge*, que cette adoption ne soit pas l'effet d'un mouvement sentimental et irraisonné, mais bien une mesure minutieusement pesée, longuement réfléchie, fondée sur l'examen approfondi de tous les éléments que comporte un aussi délicat problème. L'Institut international colonial pourra recueillir des documents précieux pour cette étude.

J. RAUBERT.

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du 5 janvier 1894

Présidence de M. Eug. Jourdain, président

La Chambre de commerce :

Reçoit de son Président communication des termes définitifs de l'avis émis, le 19 décembre, au sujet de l'enquête des Tramways. — Elle émet le vœu que ce document soit publié in extenso dans les journaux;

Donne acte à son trésorier, M. Henri Herbaux, du compte-rendu de la situation financière (recettes et dépenses) pour l'année 1893;

Procède au renouvellement de son bureau pour l'année 1894. Sont réélus, à l'unanimité : Président, M. Eug. Jourdain; vice-président, M. Scalabre-Delcour; secrétaire, M. F. Masurel-Jonglez; trésorier, M. Henri Herbaux.

Reçoit communication d'une délibération de la Chambre de Mazamet, au sujet des opérations commerciales à terme, et charge M. F. Masurel de disposer un travail à cet égard;

Adopte un projet de lettre à écrire au ministre du Commerce pour signaler des lenteurs inexcusables de la Compagnie des Messageries maritimes dans le transport de laines d'Australie entre Marseille et Dunkerque. Copies de cette réclamation seront transmises à M. Dron, député, et à la Chambre de Dunkerque.

Renvoie à M. Scalabre-Delcour, membre de la Commission des chemins de fer et transports, l'examen des arguments à condenser sur la question des lettres d'avis des gares de marchandises et sur celle des colis postaux.

Approuve les propositions de la commission (MM. Tiberghien, Laurent, Ed. Flipo et F. Masurel, rapporteur) pour répondre au questionnaire ministériel en ce qui concerne les marchandises françaises lésées par le bill Mac Kinley.

Sur la proposition de M. Scalabre-Delcour (matières premières, fils et tapis) et de M. Tiberghien (tissus) approuve les réponses à faire au questionnaire annuel de la commission permanente des Douanes.

Situation météorologique. — Roubaix, 13 janv. — Hauteur barométrique 763 Température

A sept heures du matin	3 degrés	au-dessus de zéro
A une heure du soir	5 degrés	au-dessus de zéro
A cinq heures du soir	4 degrés	au-dessus de zéro

LA CONGOLINE guérit de suite les crevasses, les gerçures et toutes les rugosités de la peau.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'exarque d'Antioche à Roubaix. — Une conférence à l'église Saint-Martin. — Dimanche prochain, 14 janvier, Mgr Pierre Géraïgny, Exarque d'Antioche, évêque de Panéas, ou Césarée de Philippe, prononcera, à l'Eglise St-Martin, pendant le salut, à 5 heures, un sermon sur l'Œuvre apostolique de la restauration du diocèse de Panéas ou Césarée de Philippe. Panéas, antique cité de Syrie, en Terre Sainte, est le lieu à jamais mémorable où Simon, fils de Jean, confessa la divinité de N. S. Jésus-Christ, et où le divin Maître désigna cet apôtre pour être la Pierre angulaire de son Eglise.

« Tu es Pierre, la pierre sur laquelle j'édifierai mon Eglise.»

Depuis des siècles, le schisme avait envahi cette contrée, le siége épiscopal de Césarée n'était plus que nominal, mais le mouvement merveilleux vers le catholicisme des habitants des districts en question fut la cause, il y aura bientôt huit ans, de la restauration de ce diocèse Césarée a un évêque catholique du rit grec : c'est celui qui, dimanche, se fera entendre à l'église Saint-Martin, à Roubaix.

Chaque jour des familles, des villages entiers adressent à Mgr Géraïgny des suppliques, afin d'être admis dans l'Eglise Romaine. Mais pour les admettre, il faut les catéchiser, leur créer des écoles, des églises, des presbytères, etc.; et c'est dans ce but que Mgr Géraïgny a fondé l'œuvre apostolique de la *restauration du diocèse de Césarée de Philippe*.

Il fait appel à tous les catholiques, car il lui faudrait pour le moins 50 000 francs, afin de pouvoir rentrer dans son diocèse et oser poursuivre la continuation de son œuvre.

Dans le cas où il ne trouverait pas cette somme, qu'arriverait-il? Les écoles seront fatalement fermées, et tous les enfants de ces régions intéressantes rentreront dans les écoles fondées et soutenues à grands frais par la Grande-Bretagne, au détriment du catholicisme et de l'influence de la France.

Voici les différentes manières de concourir à l'Œuvre apostolique et nationale :

1° Par la plus petite aumône pour ses différentes œuvres ;

2° Par quelques honoraires de messes en faveur de ses prêtres ;

3° Par l'entretien d'une école moyennant 300 francs par an ;

4. Par l'adoption d'un orphelin ou d'un séminariste, en soldant pour lui 200 francs pendant six ans ;

5° Par la fondation d'une école en donnant 5,000 francs en cinq trimestres ;

6° Par la construction d'une église dans un village, en faisant un don de 6,000 francs, qu'il suffit de solder en plusieurs trimestres ;

7° Par la fondation d'une messe quotidienne à perpétuité, moyennant 7,000 francs, payables en plusieurs trimestres.

L'argent d'une fondation, aussitôt reçu, servira à l'achat d'un immeuble donnant de 8 à 10 pour cent, rente qui sera affectée, soit à l'entretien de l'école, soit à l'acquittement des messes. Des actes légaux et canoniques seront faits pour assurer la fondation à perpétuité.

On peut envoyer ses offrandes, ou écrire pour plus amples détails, à Mgr Géraïgny, chez M. le Doyen de Saint-Martin, ou à Beyrouth (Syrie.)

La mort du lieutenant d'infanterie de marine Camille Castelain. — On nous prie d'insérer la note suivante :

« La Société des anciens combattants de la guerre de Crimée, émue de la mort prématurée du lieutenant Castelain, émet le vœu que la demande adressée à Monsieur le Ministre de la guerre par la Commission d'initiative, soit accordée pour le transfert du corps de cet officier dans sa ville natale, afin qu'une solennité puisse être célébrée en mémoire des mérites de ce jeune « soldat », si plein d'avenir et enlevé trop tôt au service de son pays et à l'exemple de ses jeunes concitoyens.

» Le Président, Arduser.»

A pied de Verviers à Roubaix et retour. — On lit dans un journal belge :

«Quatre jeunes gens de Verviers ont traversé Liège, se rendant à pied à Roubaix. Ils comptent aller ensemble jusqu'à cette dernière ville et en revenir. Les enjeux sont, paraît-il, assez considérables.»

Deux incidents dans des établissements industriels. — Dans la journée de vendredi, deux incidents se sont produits dans des établissements industriels de Roubaix.

Chez M. Henri Prouvost, rue du Grand-Chemin. —Par suite d'un changement de surveillant à l'échantillonnage de la maison H. Prouvost, rue du Grand-Chemin, les quarante tisserands de la fabrique ont quitté l'atelier dans la matinée, et repris leurs livrets après règlement de compte.

D'autres ouvriers ont été engagés, et le travail a repris dès l'après-midi.

Chez M. Alexandre Moormann, rue de l'Hermitage. — Dans l'après-midi, à la rentrée d'une heure, avant la reprise du travail, plusieurs ouvriers du cartonnage de l'établissement d'apprêts de M. Alexandre Moormann, rue de l'Hermitage, ont demandé la réintégration de M. Dubus, contre-maître, congédié la veille. Devant une fin de non recevoir, les vingt-cinq cartonniers de la maison se sont retirés en masse.

Cet incident a entraîné le chômage immédiat de quarante petits aides.

A la reprise du travail de nuit, à sept heures et demie, la brigade de trente ouvriers ne s'est pas présentée, et le chef de la maison a fait arrêter la machine.

Un affreux accident dans une teinturerie de la rue de l'Epeule. — Mort de la victime. — Les ateliers de teintures et apprêts de MM. Emile Roussel et Jules Declercq, rue de l'Epeule, ont été vendredi, vers huit heures du matin, le théâtre d'un accident qui a coûté la vie à la victime.

Un graisseur-corroyeur de l'établissement, Louis Albrecht, âgé de quarante-huit ans, et père de cinq enfants, avait été appelé par son service, dans la salle de lavage et de dégraissage, près d'un métier dont il devait réparer la courroie.

Pour faciliter sa besogne, et avoir l'objet bien à sa portée, il essayait, au moyen du long bâton dont on se sert partout en pareil cas, de faire passer au-dessus de la poulie la courroie, flottant sur l'arbre de transmission, contre le manchon.

Au cours de cette laborieuse opération, l'énorme lanière, dont une extrémité trainait à terre, s'embarrassa dans ses pieds, et l'enleva brusquement par la jambe, avant qu'il eût le temps de se reconnaître.

Le malheureux fut emporté par la rotation jusqu'à l'arbre de transmission, et resta emprisonné entre la poulie et le sommier de soutien de le nef, la séparation étant trop étroite pour lui livrer passage.

Tout cela s'était passé en moins de temps qu'il n'a fallu pour le décrire, et les dégraisseurs à leur poste, spectateurs affolés de cette scène effrayante, se répandirent dans toutes les annexes des immenses bâtiments pour donner l'alarme.

On arrêta la machine, et M. Alfred Orgard, contremaître des mécaniciens, accourut avec une équipe, afin de porter les premiers secours.

Un échafaudage improvisé permit à plusieurs personnes de s'installer au-dessous même de la poulie, et avec des précautions infinies, on parvint à dégager Louis Albrecht de sa triste situation.

Malgré ses horribles souffrances, le brave corroyeur, montra tant de courage qu'il se cramponna lui-même des deux mains à l'arbre de transmission pour aider ses sauveurs à le descendre.

Dans l'intervalle, les chefs de la maison, suivis de tout le personnel, s'étaient rendus sur le lieu de l'accident.

Pendant que M. Jules Declercq allait en personne réclamer les soins de M. le docteur Lepers, on approchait une longue table de travail, sur laquelle furent étendues plusieurs pièces de tissus de laine. On en ferma une couche bien douce sous le corps du blessé, dont tous les membres étaient intacts, à l'exception de la jambe droite, celle par laquelle il avait été enlevé, qui lui arrachait des plaintes déchirantes.

Bientôt arrivait M. le docteur Lepers, suivi de près par M. le docteur Isebecque, que M. Jules de Becker avait été chercher de son côté.

Au moment même où entrait le premier médecin, l'une des filles de Louis Albrecht, la petite Angèle, âgée de treize ans et demi, se présentait à la porte, comme tous les jours, avec le déjeuner de son père. Le concierge, qui avait l'ordre rigoureux de ne pas la laisser pénétrer jusqu'à ce dernier, dans une circonstance aussi pénible, prétexta que le graisseur était retenu au fond de l'établissement, par un travail pressant.

Il pria la fillette de déposer les vivres dans la loge; mais la vue de M. le docteur Lepers lui fit pressentir que quelque chose d'anormal se passait au sujet de son père, et elle retourna en toute hâte à la maison, pour prévenir sa mère.

Un simple examen suffit aux deux médecins pour les éclairer sur la gravité de l'état de la victime, et ils décidèrent d'un commun accord que la jambe droite, affreusement mutilée, devait être amputée sur l'heure, afin de parer au plus pressé.

Dans cette cruelle alternative, les secours de la religion s'imposaient sans délai ; un employé de la maison fut chargé de demander un prêtre à l'église Saint-Sépulcre.

Quelques instants plus tard, M. l'abbé Samsoen, premier vicaire de la paroisse, administrait le sacrement de l'Extrême-Onction au digne père de famille, qui le reçut en pleine connaissance, avec les marques de la plus grande piété.

Les préparatifs de l'opération, dont l'urgence n'admettait aucun répit, avaient lieu concurremment; elle fut entreprise aussi vite que possible, en présence du fils aîné de Louis Albrecht, Félix, âgé de dix-neuf ans, et de son beau-frère Edouard Sorel, seuls membres de la famille admis à en être les témoins.

La femme de la victime, accompagnée de plusieurs parents, avait sollicité avec instance la faveur de voir son mari; mais on avait dû la lui refuser, pour lui éviter un spectacle par trop cruel. L'affolement de la malheureuse, condamnée à rester au dehors, faisait peine à voir.

La jambe fut coupée au-dessus du genou, la rotule étant réduite en fragments, et le patient supporta avec une rare résignation les longues et horribles épreuves de l'amputation, au cours desquelles il ne cessa d'adresser la parole à son fils, fou de douleur.

Tout avait bien marché jusqu'à la fin, et l'on opérait la dernière suture, lorsque la victime s'affaiblit soudainement, et expira, malgré les réactifs les plus énergiques, entre les bras des médecins. Il était alors dix heures.

Le défunt, déposé sur un brancard, est escorté de son fils et de son beau-frère, fut reconduit à son domicile, dans la cour Lampe, voisine du lieu où il avait trouvé la mort.

Nous n'essaierons pas de dépeindre la désolation qui envahit la maison, au moment de l'arrivée du corps.

La femme et les enfants surtout, privés de leur soutien, pleuraient amèrement celui dont ils allaient être séparés pour toujours, et de nombreux amis étaient venus unir leur douleur à celle de la famille.

Au dehors le tragique évènement avait attiré un rassemblement considérable, qui ne se dissipa que bien longtemps après.

Louis Albrecht, homme d'une conduite irréprochable, était un ouvrier modèle, très estimé de ses patrons, et de tous ceux qui le connaissaient.

M. l'abbé Debacker, curé de Saint-Sépulcre, retenu à l'église par un service funèbre, au moment de l'accident, est allé, vers midi, rendre une visite à la veuve et aux enfants du défunt.

Le noyé du quai de Gand. — Nous avons annoncé, hier, qu'un noyé avait été trouvé au quai de Gand, jeudi, vers deux heures de l'après-midi, et transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu, sans que son identité pût être établie.

Grâce à tous les renseignements fournis par le *Journal de Roubaix*, le corps a été reconnu, vendredi matin, pour être celui de M. Léon Leclercq, un cultivateur de Tourcoing, âgé de trente-un ans.

Le père, le beau-frère et un autre parent du défunt, dont la mort doit être attribuée à un accident, se présentaient à l'Hôtel-Dieu, avant neuf heures, et après l'accomplissement des formalités d'usage, faisaient connaître leur intention de ramener M. Leclercq à son domicile.

HALLES CENTRALES DE ROUBAIX

Le délicieux **beurre** d'Oostcamp se vend désormais aux Halles (stalle 124), au même prix qu'au dépôt central de la rue du Bois, 13 — 3.60 le kilog.

78199—36376

Une fumisterie. — Vendredi, vers cinq heures de l'après-midi, le jardinier-concierge de M. Charles Roussel, dont la propriété longe le quai de Wattrelos, trouvait au beau milieu du parc un tuyau en fer, d'une cinquantaine de centimètres, bourré de papier, et enroulé de fil de zinc. De l'une des extrémités sortait une mèche de coton gras, longue de dix centimètres environ.

On juge de la stupéfaction du brave serviteur, à la vue de cet engin suspect, qu'il croyait avoir été déposé là par quelque anarchiste.

Avec des précautions infinies, il porta sa trouvaille au poste de police du troisième arrondissement.

M. Vancostenoble, commissaire, reconnut du premier coup que l'objet n'était qu'une grossière imitation, œuvre d'un fumiste, qui avait voulu faire une mauvaise plaisanterie. Il retira le papier qui obstruait le tube, à chacune de ses extrémités, et en fit tomber la poussière de charbon, et les morceaux de vieille ferraille dont il était rempli.

Le jardinier fut le premier à rire de la frayeur qu'il avait un instant éprouvée; il remercia vivement le magistrat, et s'en retourna complètement tranquillisé.

Arrestation d'un escroc belge. — La gendarmerie était avisée hier matin de procéder à l'arrestation d'un nommé Jules Cottenier, 37 ans, sujet belge né à Anseghem (Belgique) en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. le juge d'instruction.

Cet individu a été arrêté vers sept heures du matin, rue de la Barbe-d'Or, et conduit immédiatement à Lille où il a été condamné l'après-midi même à un an prison pour vol et escroquerie.

Une mère qui abandonne son enfant. — Hier matin, vers huit heures, une cabaretière de la rue Rollin, Mme Vanreterghem, recevait la visite de deux femmes, dont l'une tenait sur les bras un tout jeune enfant, de vingt mois à peine. Cette dernière, Marie Wostyn, femme Edouard Demeyer, qui vit séparée de son mari depuis quelque temps déjà, prétexta une sortie, et se dirigea vers la cour, en laissant le bébé entre les mains de sa compagne.

Son absence se prolongeant indéfiniment, la femme restée seule s'en émut, et fit part de ses inquiétudes à la cabaretière. Elles allèrent ensemble explorer la cour, et ne furent pas longtemps à se convaincre que Marie Wostyn s'était esquivée par le corridor de la maison, abandonnant le pauvre petit être.

Quelques instants plus tard, un agent de sûreté, de passage dans le quartier, fut informé de l'incident. Il alla aussitôt en donner connaissance à M. Chapé, commissaire de police du quatrième arrondissement, qui fit rechercher la mère dénaturée.

On la trouva à son domicile, rue Jean-Bart, cour Leruste, où elle fut mise en état d'arrestation.

Elle déclara à M. Chapé que la misère la mettant dans l'impossibilité matérielle de subvenir aux besoins de son enfant, elle avait résolu de l'abandonner.

Avant la hausse du beurre, qui sera prochainement très sensible, la laiterie d'Ootscamp engage ses clients à profiter des avantages dont elle veut les faire bénéficier.

Toute personne qui achètera cinq kilos de beurre, les paiera 3.40 le kil. au lieu de 3.60.

Toutes les ménagères économes en prendront, le saleront, le mettront en pots pour leur cuisine. Le beurre d'ailleurs se garde parfaitement.

A partir du 15 janvier ce beurre se vendra 3.80 le kilo et les mêmes avantages n'existeront plus.

On sait que le beurre d'Oostcamp se vend :

A Roubaix : rue du Bois, 13 (treize) ;
rue de l'Industrie, 2 ;
rue Pierre-de-Roubaix, 150 ;
et *aux Halles Centrales* ;
à Tourcoing : rue de l'Hôtel-de-Ville, 4 ; 76573

L'assassin de Leers. — Emile Vanieuwenhove, le trop fameux assassin de Leers, actuellement détenu à la prison de Lille, n'est pas, comme on pourrait le croire, enfermé dans un étroit et obscur cachot. Il est mêlé à tous les prévenus ordinaires dont il ne se distingue que par son costume marron et ses gros sabots.

D'une exubérance extraordinaire et presque goguenard, Vanieuwenhove ne se rend nullement compte du sort qui l'attend dans une époque qui ne saurait se prolonger longtemps encore.

En effet, depuis le premier jour de sa détention à la maison d'arrêt, c'est-à-dire depuis le 13 décembre dernier, il n'a cessé d'être gai, jovial et enjoué, riant, chantant et faisant des niches à ses camarades de détention.

Doué d'un appétit extraordinaire que plusieurs livres de viande suffisaient à peine à rassasier, Vanieuwenhove avait eu son ordinaire augmenté des restes de ses camarades, mais il y a quelque temps, à la suite de propos grossiers tenus à l'endroit d'un gardien, il s'est vu supprimer son supplément de ration. Aussi est-il fortement maigri et pâli depuis cette époque.

Tel est le sinistre bandit qui portera sous peu sa tête sur l'échafaud.

Nécrologie. — On annonce la mort, dans sa soixante-treizième année, de dame Christine Roussel, épouse de M. François Cauchies, demeurant rue de la Longue-Chemise, 18. Ses funérailles auront lieu le mardi 16 courant, à 9 heures 1/2 précises, en l'église Saint-Martin.

Croix. — Tirage au sort des conscrits de la classe de 1893 :

Adins Adolphe, Algoet Calixte, Amand Edmond, Beaucamps Raymond, Bermyn Georges, Boussin Victor, Brouillard Floris, Broux Henri, Caby Jean-Baptiste, Carrette Emile, Cattoire Emile, Cauchoteux Gustave, Clairb is Emile, Clément Henri-Louis, Clément Henri-Louis-Joseph, Clément Louis-Joseph, Cocheteux Louis, Colliez Siméon, Cormorant Charles, Cornille Floris, Decneut Henri, Degraet Gaston, Deknuyt Gustave, Delbergue François, Deleest Florentin, Delescluse Désiré, Delplanque Edmond, Demailly Emile, Desmettre Albert, Desobry Henri, Despierre Eugène, Desprez Ernest, Dewas Clotaire, Dhondt Adolphe.

Doucerin Victor, Dubocage Jules, Dufosse Jean, Dufour Marc, Duprez Alphonse, Duprez Jules, Dutrieu Paul, Evrard Arthur, Farvaque Jules, Florin Camille, Fruchart Georges, Gailliez Jean-Baptiste, Glorieux Pierre-Henri, Guermonprez Théodore, Haesebrouck Georges, Hantem Emile, Houzé Jean-Baptiste, Hurtebise Julien, Jusy Eugène, Lambin Charles, Leeat Paul, Leconte Arthur, Leconte Gustave, Lecroart Henri, Lefebvre Samuel, Leloir Albert, Leloup Georges, Leman Charles, Lepers Henri, Lepers Jean-Baptiste, Leveaux Ernest, Liénard Alfred, Magos Charles, Malfait Henri.

Malice Hubert, Marcq Félix, Mathon Louis, Merry Emile Mesplomb Alphonse, Ninrinck Paul, Orgaer Henri, Pauchant Moïse, Pennequin Lucien, Philipperon Albert, Pontieu Constant, Pottier Louis, Prévosts Eugène, Quesnoit Jules, Rotsaert Edouard, Roussel Henri, Sabbé Arthur, Salembier Armand Selosse Paul, Struyvels Oscar, Thérin Charles, Thieffry Jean, Valemberg François, Vancoppenolle François, Vanderlooven Hector, Vandevoorde François, Vandewiele Romain, Vanues Hoecke Jacques, Vanhoyweghem François, Vanues Christophe, Vasseur Hippolyte, Verbauwhede Henri, Verbraeckel Jean, Verstraete Paul, Villaeys Arthur, Willem Alexandre.

Toufflers. — *Les funérailles du garde-champêtre Leclercq.* — Les funérailles de M. Alphonse Leclercq, garde-champêtre de la commune depuis environ trois ans, décédé le mardi 9 janvier, à l'âge de 36 ans, ont été célébrées, en l'église paroissiale, vendredi, à neuf heures du matin.

Le Conseil municipal au grand complet, ayant à sa tête M. Pouchain, maire, assistait à la cérémonie funèbre ainsi que la musique municipale qui a joué divers morceaux de circonstance.

Une nombreuse assistance remplissait l'église.

Le garde Leclercq était entouré à Toufflers de l'estime générale.

Hem. — *Classe 1894.* — Voici la liste des conscrits de la classe :

Bauduin Adolphe, Beghin René, Boussemart Georges, Brame Jean, Camanille Joseph dit Clodion, Castel Emile, Courouble Pierre, Delfrennes Alfred, Delfrennes Clotaire, Delattre Edmond Delattre Henri, Deldalle Pierre-Henri, Deleruc Louis, Desplanque Louis, Diacre Firmin, Dillies Edouard, Drouler Louis, Damouline Alexandre, Florence Armand, Fontaine Jules, Franchomme Florimond, Jouville Jules, Leclercq Alfred, Leclercq Charles, Masquelin Jules, Nisse Emile, Racarie Alfred, Slim Charles-Louis, Tandre Oscar.

Nous engageons nos lecteurs à aller visiter la fabrique *d'Articles de Voyage* et de *Maroquinerie* **SOYEZ père**, *en face la Gare, LILLE*; ils y trouveront un choix immense d'objets pour Cadeaux. — Fabrique de caisses échantillons, *couvertures de voyage*. Gros et détail.

COMMUNICATIONS

Club pédestre roubaisien. — La commission a décidé de faire, dimanche 14 courant, une marche sur Orchies (aller et retour) soit 65 kilomètres, sous la direction du capitaine de route, M. F. Comm. Le départ aura lieu à cinq heures et demie, du matin, du local, café Pandore, rue Pauvrée. Les amateurs sont cordialement invités à y prendre part.

Wattrelos. — Dimanche 14 janvier, à 4 heures du soir, une réunion des Anciens combattants de 1870-1871 aura lieu chez M. Bienvenue, à la Place.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 fr. le cent

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Réunion du Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni, vendredi, à huit heures et demie du soir, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Henri Pollet, maire. Dix-sept conseillers étaient présents. M. Plouvier est nommé secrétaire. Il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, du 10 novembre 1893.

M. Flipo-Ansar fait une observation concernant l'enlèvage des boues au hameau du Crétinier. A la dernière session, dit-il, il avait été décidé qu'on aurait procédé à l'enlèvement des boues, mais jusqu'ici rien n'a été fait.

M. le Maire répond qu'effectivement la chose avait été convenue et que d'ici peu on procédera à ce travail.

M. Delreux demande si une décision a été prise touchant le redressement de l'Espierre, le long de la nouvelle route.

M. le Maire répond qu'il n'a pas encore entendu les personnes pouvant le renseigner à cet égard.

On passe ensuite à l'ordre du jour.

Nomination des délégués pour la revision des listes électorales. — Quatre délégués et huit adjoints sont à élire: un délégué et deux adjoints pour chacun des quatre quartiers de la ville. Le Conseil décide à l'unanimité, de renommer ceux de l'année précédente.

Personnel de la mairie. Création d'un emploi nécessité par l'application de la loi du 8 août 1893 relative aux tramways. — M. le Maire dit que l'application de cette loi donne énormément de travail dans les bureaux de la mairie, et par suite, il se voit forcé de créer un nouvel emploi. Il propose de renvoyer ce projet à la commission des finances et de la laisser juge en cette matière.

M. Flipot-Ansar demande si le travail dont s'agit est à continuer. Sur la réponse affirmative de M. le Maire, il désire savoir combien il serait alloué comme appointements au nouvel employé, et comme M. Thérin-Carrette a une proposition à faire pour les droits de voirie il le prie de bien vouloir en donner connaissance; peut-être, ajoute-t-il, pourrait-on charger le nouvel employé de la surveillance des droits de voirie.

M. Thérin Carrette répond que son rapport n'est pas encore terminé complètement. Il prie M. le Maire de bien vouloir le reporter à la session suivante; puis, en quelques mots, il explique à l'assemblée que ce document aura pour but d'empêcher de construire des maisons hors de l'alignement et d'avoir des rues mieux alignées que celles qui existent actuellement.

M. le Maire répond qu'il a déjà pris un arrêté à ce sujet et qu'il y a lieu de réviser cet état de choses.

M. Flipo-Ansar reprend sa question relative à la fixation des appointements de l'employé.

M. le Maire est d'avis de les porter à quinze cents francs.

M. Duquesnoy s'étonne qu'on propose de donner 1.500 francs à un nouvel employé alors que d'autres qui sont attachés à la mairie depuis bien des années ne touchent que 1.200 fr. par an. Il ne s'oppose pas, néanmoins, à ce que le nouvel employé ait 1.500 fr. et il propose de mettre le nouvel emploi au concours et de donner la préférence à un jeune homme de Wattrelos.

M. Flipot-Ansar fait observer qu'anciennement la commune comptait 12,000 habitants et qu'elle n'avait qu'un seul employé qui ne lui coûtait que 1200 fr. par an. Il propose également de mettre au concours la place à instituer et de n'allouer que 1200 fr. au début.

M. le Maire répond : Aurez-vous des candidats à ce prix-là ?

M. Flipo-Ansar répond que M. Dupire a été employé à la Mairie pendant 5 ans aux émoluments annuels de 1000 francs.

M. Louis Leuridan réplique que c'est justement la raison de son départ.

Plusieurs conseillers répondent qu'il n'est pas possible d'avoir un employé capable de gérer la voirie et divers travaux d'architecture pour moins de 1,500 fr.

M. le Maire met la question de 1,500 francs de traitement aux voix : elle est acceptée à la majorité.

Eclairage public. — M. le Maire demande au Conseil de voter un crédit de 5,000 francs pour l'éclairage de la nouvelle route de Roubaix ainsi qu'une de 4,000 francs pour l'éclairage du hameau du Sapin-Vert. Ces deux sommes seraient prélevées sur les fonds libres de l'exercice courant. Dans sa dernière séance, le Conseil avait décidé de traiter de gré à gré avec un entrepreneur, mais M. le préfet s'y est opposé et, par conséquent à mis la ville dans l'obligation de recourir à une adjudication.

Il donne ensuite connaissance du cahier des charges établi à ce sujet.

Aussitôt lecture faite de ce document, plusieurs conseillers opinent pour l'éclairage au gaz, d'autres pour l'éclairage au pétrole en ce qui concerne les quartiers de Saint-Liévin, du Fort Lillois, de la Vieille-Place, etc., qui, actuellement sont, pour la plupart, insuffisamment éclairés.

M. le président coupe court à toutes ces demandes. Il annonce qu'il va demander incessamment à la Compagnie du gaz de Roubaix la canalisation des principales routes et le prix du mètre de tranchée. Or il n'est nullement partisan de l'éclairage au pétrole et en donne pour motif le prix du gaz qui constitue l'éclairage le moins dispendieux. D'après les constatations, 87 becs de gaz ont coûté 4,913 fr. 99 pendant l'année 1892; tandis que 19 lampes à pétrole ont coûté 2,376 francs durant la même année. M. le Maire propose de terminer cette question avec la commission des finances. — Adopté.

Tramways de Roubaix-Tourcoing. — La ville de Wattrelos n'étant pas intéressée dans l'enquête, le Conseil donne un avis favorable au projet de la Compagnie des tramways touchant les lignes desservant Roubaix et Tourcoing.

Une demande de pension formulée par Mme Carbonnet, veuve d'un garde-champêtre, est renvoyée à la commission des finances